

Expression de l'opposition municipale

Conformément à l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.*

Aucune intervention n'est donc faite sur les textes d'expression de l'opposition municipale.

Été 2020



D'UNE ÉQUIPE À L'AUTRE : PASSAGE DE RELAIS ET POINTS DE VIGILANCE.

En athlétisme, la course de relais est une épreuve célèbre.

L'enchaînement entre les coureurs se fait par la transmission d'un témoin. En ce qui nous concerne, il s'agit de confier une tâche dont on s'occupait à quelqu'un d'autre. Dans ce cas, transmission et transition sont deux termes qui vont de pair.

Pour ces élections, dans un contexte de crise sanitaire, la transition fut exceptionnellement longue. En effet, le conseil municipal inaugural du nouveau mandat s'est tenu le jeudi 28 mai, soit plus de deux mois après la proclamation des résultats. Normalement, l'installation du nouveau conseil municipal se fait dans la semaine qui suit le jour du scrutin. Le passage de relais est un moment important dans la vie d'une collectivité. Au-delà des divergences, il est dans l'intérêt général que cela se passe au mieux. Ainsi, en bons sportifs, nous avons tendu la main pour passer le relais. Si cela peut paraître évident, il va rarement de soi que les perdants aident les gagnants dans leur prise de fonction. Nous nous sommes tenus à disposition de la nouvelle équipe et restons disponible pour des échanges constructifs. Nous souhaitons le meilleur pour notre ville et nous attendons le même esprit d'ouverture de la part de l'équipe majoritaire. Le 18 juin, lors du deuxième conseil municipal, nous attendions le même geste d'ouverture que celui que nous avons fait en 2014 : une représentation de la minorité qui va au-delà du minimum légal. Pour rappel, nous avons présenté Michel de Smedt (alors membre de la liste PS) pour une vice-présidence de la Communauté de Commune du Genevois et avons intégré

d'autres membres de la minorité dans diverses instances.

Malheureusement, ce n'était pas le cas. L'esprit sportif n'était pas au rendez-vous. Nous gardons espoir sur le fait qu'il viendra. Si l'état d'esprit est crucial dans un passage de relais, il ne suffit pas d'être avenant. Il existe un autre point essentiel : la réalité comptable, économique et financière.

Notons alors que, même avec les effets COVID-19, la situation financière que nous laissons est plus favorable que ce qu'elle était lorsque nous en avons pris la responsabilité en 2014.

C'est le fruit d'une gestion saine et rigoureuse.

Nous attirons l'attention des habitants et des contribuables sur ce point. Si la municipalité se montre généreuse à l'égard de quelques automobilistes ou de quelques grandes enseignes (cf.

délibération n°35 du conseil municipal du 18 juin) , c'est bien avec l'argent des contribuables ou au détriment des services aux habitants. Chaque dépense de fonctionnement supplémentaire réduit la capacité de St Julien à investir dans son avenir. Tout ce qui est offert par la commune est payé par les contribuables.

Equipe Vive-St-Julien-en-Genevois

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30-12h et 14h-17h
mardi : 8h30-12h et 14h-18h
vendredi : 8h30-17h

Nous contacter :

04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/ville-institution/conseil-municipal/expression-de-l-opposition-municipale-845.html>